

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2024

États de la situation financière

(en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	31 août 2024	31 août 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	535 497 \$	437 718 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	8 574	13 262
Marge	217	462
Intérêts à recevoir	25	60
Dividendes à recevoir	544	564
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	5	–
Montant à recevoir à l'émission de parts	117	545
Actifs dérivés	140	884
Total de l'actif	545 119	453 495
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	4	8
Montant à payer au rachat de parts	75	895
Total du passif	79	903
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	545 040 \$	452 592 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	26 510 \$	24 915 \$
Catégorie Plus T4	– \$	– \$
Catégorie Plus T6	142 \$	122 \$
Catégorie Plus-H	– \$	– \$
Catégorie Plus-H T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-H T6	– \$	– \$
Catégorie C	2 034 \$	4 373 \$
Catégorie I	1 007 \$	814 \$
Catégorie Plus-F	927 \$	845 \$
Catégorie Plus-F T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-F T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH	86 \$	70 \$
Catégorie Plus-FH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-N	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T6	– \$	– \$
Catégorie O	514 334 \$	421 453 \$
Catégorie OH	– \$	– \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	22,24 \$	18,04 \$
Catégorie Plus T4	17,89 \$	15,14 \$
Catégorie Plus T6	12,87 \$	11,03 \$
Catégorie Plus-H	19,67 \$	16,23 \$
Catégorie Plus-H T4	13,83 \$	11,94 \$
Catégorie Plus-H T6	12,12 \$	10,63 \$
Catégorie C	34,50 \$	28,18 \$
Catégorie I	41,02 \$	33,51 \$
Catégorie Plus-F	25,47 \$	20,85 \$
Catégorie Plus-F T4	19,62 \$	16,39 \$
Catégorie Plus-F T6	16,58 \$	14,13 \$
Catégorie Plus-FH	21,86 \$	17,94 \$
Catégorie Plus-FH T4	15,79 \$	13,40 \$
Catégorie Plus-FH T6	13,20 \$	11,48 \$
Catégorie Plus-N	26,54 \$	21,42 \$

	31 août 2024	31 août 2023
Catégorie Plus-N T4	19,62 \$	16,39 \$
Catégorie Plus-N T6	16,60 \$	14,15 \$
Catégorie Plus-NH	20,63 \$	16,95 \$
Catégorie Plus-NH T4	15,79 \$	13,40 \$
Catégorie Plus-NH T6	13,18 \$	11,46 \$
Catégorie O	46,76 \$	38,14 \$
Catégorie OH	22,08 \$	18,01 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 août 2024 et 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 août 2024	1 115	1 196
31 août 2023	11 759	12 354

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 août 2024	–	1 196	–	–
31 août 2023	–	12 354	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie C	21 février 2006
Catégorie I	21 février 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005
Catégorie OH	31 mai 2016

Mandat privé d'actions américaines CIBC

États du résultat global

(en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	31 août 2024	31 août 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	1 573 \$	1 508 \$
Revenu de dividendes	6 340	5 957
Profit (perte) sur dérivés	4 994	1 634
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	27 963	(1 800)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	915	988
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	68 069	45 235
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	109 854	53 522
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	137	109
Revenu tiré du prêt de titres ±	11	40
	148	149
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	484	589
Frais d'administration fixes ±±±	30	63
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction ±±±±	58	43
Retenues d'impôt (note 7)	862	821
	1 434	1 516
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(40)	(10)
	1 394	1 506

	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	108 608	52 165

	s. o.	1 641 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	s. o.	1 641 \$
Catégorie Plus	5 364 \$	1 196 \$
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	27 \$	12 \$
Catégorie Plus-H	-	-
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	549 \$	447 \$
Catégorie I	194 \$	101 \$
Catégorie Plus-F	167 \$	101 \$
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	17 \$	5 \$
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	102 290 \$	48 662 \$
Catégorie OH	-	-

Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie

	s. o.	1 404
Catégorie A	s. o.	1 404
Catégorie Plus	1 286	361
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	11	11
Catégorie Plus-H	-	-
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	96	160
Catégorie I	24	28
Catégorie Plus-F	35	43
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	4	4
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-

	31 août 2024	31 août 2023
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	10 856	10 951
Catégorie OH	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	s. o.	1,17 \$
Catégorie Plus	4,17 \$	3,31 \$
Catégorie Plus T4	3,37 \$	1,54 \$
Catégorie Plus T6	2,49 \$	1,14 \$
Catégorie Plus-H	3,44 \$	(0,04) \$
Catégorie Plus-H T4	2,40 \$	0,50 \$
Catégorie Plus-H T6	2,16 \$	0,53 \$
Catégorie C	5,74 \$	2,78 \$
Catégorie I	8,01 \$	3,65 \$
Catégorie Plus-F	4,80 \$	2,32 \$
Catégorie Plus-F T4	3,86 \$	1,80 \$
Catégorie Plus-F T6	3,29 \$	1,59 \$
Catégorie Plus-FH	4,20 \$	1,28 \$
Catégorie Plus-FH T4	2,92 \$	0,77 \$
Catégorie Plus-FH T6	2,40 \$	0,74 \$
Catégorie Plus-N	5,12 \$	2,28 \$
Catégorie Plus-N T4	3,86 \$	1,80 \$
Catégorie Plus-N T6	3,30 \$	1,56 \$
Catégorie Plus-NH	3,68 \$	0,92 \$
Catégorie Plus-NH T4	2,92 \$	0,77 \$
Catégorie Plus-NH T6	2,40 \$	0,74 \$
Catégorie O	9,42 \$	4,45 \$
Catégorie OH	4,07 \$	1,11 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 août 2024		31 août 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	15 \$	100,0	61 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	(8)	(13,1)
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(4)	(26,7)	(13)	(21,3)
Revenu tiré du prêt de titres	11 \$	73,3	40 \$	65,6

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	1,50 %
Catégorie Plus T4	1,50 %
Catégorie Plus T6	1,50 %
Catégorie Plus-H	1,50 %
Catégorie Plus-H T4	1,50 %
Catégorie Plus-H T6	1,50 %
Catégorie C	1,60 %
Catégorie I	0,60 %
Catégorie Plus-F	0,50 %
Catégorie Plus-F T4	0,50 %
Catégorie Plus-F T6	0,50 %
Catégorie Plus-FH	0,50 %
Catégorie Plus-FH T4	0,50 %
Catégorie Plus-FH T6	0,50 %
Catégorie Plus-N	0,50 %
Catégorie Plus-N T4	0,50 %
Catégorie Plus-N T6	0,50 %
Catégorie Plus-NH	0,50 %
Catégorie Plus-NH T4	0,50 %
Catégorie Plus-NH T6	0,50 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

+++ Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	0,09 %
Catégorie Plus T4	0,09 %
Catégorie Plus T6	0,09 %
Catégorie Plus-H	0,09 %
Catégorie Plus-H T4	0,09 %
Catégorie Plus-H T6	0,09 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,06 %
Catégorie Plus-F T4	0,06 %
Catégorie Plus-F T6	0,06 %
Catégorie Plus-FH	0,06 %
Catégorie Plus-FH T4	0,06 %
Catégorie Plus-FH T6	0,06 %
Catégorie Plus-N	0,06 %
Catégorie Plus-N T4	0,06 %
Catégorie Plus-N T6	0,06 %
Catégorie Plus-NH	0,06 %
Catégorie Plus-NH T4	0,06 %
Catégorie Plus-NH T6	0,06 %
Catégorie O	s. o.
Catégorie OH	s. o.

+++ Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	53	39
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	–	–
Payé à CIBC World Markets Corp.	–	–
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	30	27
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	–	–

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	4	13

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	1 641 \$	5 364 \$	1 196 \$	– \$	– \$	27 \$	12 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	–	–	–	–	–	–	(5)	(4)
Remboursement de capital	–	–	(2)	(2)	–	–	(2)	(3)
	–	–	(2)	(2)	–	–	(7)	(7)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	–	981	4 907	35 425	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	2	2	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	–	(31 778)	(8 676)	(13 951)	–	–	–	–
	–	(30 797)	(3 767)	21 476	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	(29 156)	1 595	22 670	–	–	20	5
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–	29 156	24 915	2 245	–	–	122	117
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	– \$	26 510 \$	24 915 \$	– \$	– \$	142 \$	122 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 31 août 2024 et 2023								
Solde au début de la période	–	1 507	1 381	139	–	–	11	11
Parts rachetables émises	–	50	256	2 038	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	1 557	1 637	2 177	–	–	11	11
	–	(1 557)	(445)	(796)	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	1 192	1 381	–	–	11	11
	Parts de catégorie Plus-H		Parts de catégorie Plus-H T4		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie C	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	549 \$	447 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	–	–	–	–	–	–	(17)	–
	–	–	–	–	–	–	(17)	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	–	–	–	–	–	–	55	1 428
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	17	–
Montant payé au rachat de parts	–	(5)	–	–	–	–	(2 943)	(1 648)
	–	(5)	–	–	–	–	(2 871)	(220)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	(5)	–	–	–	–	(2 339)	227
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–	5	–	–	–	–	4 373	4 146
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 034 \$	4 373 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 31 août 2024 et 2023								
Solde au début de la période	–	–	–	–	–	–	155	163
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	2	53
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	1	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	158	216
	–	–	–	–	–	–	(99)	(61)
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	59	155

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie I		Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4		Parts de catégorie Plus-F T6	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	194 \$	101 \$	167 \$	101 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(13)	–	(14)	–	–	–	–	–
	(13)	–	(14)	–	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	76	708	373	423	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	12	–	13	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(76)	(842)	(457)	(467)	–	–	–	–
	12	(134)	(71)	(44)	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	193	(33)	82	57	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	814	847	845	788	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 007 \$	814 \$	927 \$	845 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2024 et 2023

Solde au début de la période	24	28	41	43	–	–	–	–
Parts rachetables émises	2	22	15	21	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	1	–	–	–	–	–	–	–
	27	50	56	64	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(2)	(26)	(20)	(23)	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	25	24	36	41	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-FH		Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6		Parts de catégorie Plus-N	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	17 \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(1)	–	–	–	–	–	–	–
	(1)	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	16	5	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	70	65	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	86 \$	70 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2024 et 2023

Solde au début de la période	4	4	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	4	4	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	4	4	–	–	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-N T4		Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH		Parts de catégorie Plus-NH T4	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 août 2024 et 2023

Solde au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	–	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-NH T6		Parts de catégorie O		Parts de catégorie OH	
	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023	31 août 2024	31 août 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	102 290 \$	48 662 \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables						
Du revenu de placement net	–	–	(9 029)	(593)	–	–
	–	–	(9 029)	(593)	–	–
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	–	–	98 270	99 613	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	9 019	592	–	–
Montant payé au rachat de parts	–	–	(107 669)	(96 595)	–	–
	–	–	(380)	3 610	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	–	92 881	51 679	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–	–	421 453	369 774	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	– \$	514 334 \$	421 453 \$	– \$	– \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)						
Aux 31 août 2024 et 2023						
Solde au début de la période	–	–	11 051	10 961	–	–
Parts rachetables émises	–	–	2 338	2 872	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	231	18	–	–
	–	–	13 620	13 851	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	(2 621)	(2 800)	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	10 999	11 051	–	–

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023 (note 1)

	31 août 2024	31 août 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	108 608 \$	52 165 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(137)	(109)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(27 963)	1 800
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(68 069)	(45 235)
Achat de placements	(552 052)	(342 496)
Produits de la vente de placements	551 040	342 243
Marge	245	(54)
Intérêts à recevoir	35	(49)
Dividendes à recevoir	20	(83)
	11 727	8 182
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	104 109	138 982
Montant payé au rachat de parts	(120 641)	(145 510)
Distributions versées aux porteurs de parts	(20)	(9)
	(16 552)	(6 537)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	(4 825)	1 645
Perte (profit) de change sur la trésorerie	137	109
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	13 262	11 508
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	8 574 \$	13 262 \$
Intérêts reçus	1 608 \$	1 459 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	5 498 \$	5 053 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2024

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
1 FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (note 10)				
KKR Private Equity Conglomerate LLC, catégorie R-I	416 172	14 757	15 519	
TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		14 757	15 519	2,8 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
1 ACTIONS AMÉRICAINES (note 10)				
Services de communications				
Alphabet Inc., catégorie A	121 225	15 531	26 691	
Alphabet Inc., catégorie C	5 770	719	1 284	
AT&T Inc.	8 424	269	226	
Charter Communications Inc., catégorie A	115	71	54	
Comcast Corp., catégorie A	4 622	263	246	
Electronic Arts Inc.	287	47	59	
Fox Corp., catégorie A	280	14	15	
Fox Corp., catégorie B	170	8	9	
Interpublic Group of Cos. Inc. (The)	448	17	20	
Live Nation Entertainment Inc.	168	20	22	
Match Group Inc.	317	45	16	
Meta Platforms Inc., catégorie A	12 307	5 898	8 646	
Netflix Inc.	509	339	481	
News Corp., catégorie A	448	16	17	
News Corp., catégorie B	146	5	6	
Omnicom Group Inc.	231	23	31	
Paramount Global, catégorie B	620	19	9	
Take-Two Interactive Software Inc.	187	36	41	
T-Mobile US Inc.	12 884	2 113	3 450	
Verizon Communications Inc.	4 951	308	279	
Walt Disney Co. (The)	30 603	5 200	3 727	
Warner Bros. Discovery Inc.	2 616	95	28	
		31 056	45 357	8,3 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Consommation discrétionnaire				
Airbnb Inc., catégorie A	514	99	81	
Amazon.com Inc.	112 674	20 116	27 104	
AutoZone Inc.	328	1 254	1 406	
Bath & Body Works Inc.	266	17	11	
Best Buy Co. Inc.	227	26	31	
Booking Holdings Inc.	40	132	211	
BorgWarner Inc.	269	15	12	
Caesars Entertainment Inc.	266	24	13	
CarMax Inc.	186	22	21	
Carnival Corp.	1 193	33	26	
Chipotle Mexican Grill Inc.	8 877	614	671	
D.R. Horton Inc.	353	52	90	
Darden Restaurants Inc.	141	20	30	
Deckers Outdoor Corp.	29	36	37	
Domino's Pizza Inc.	41	22	23	
eBay Inc.	606	46	48	
Etsy Inc.	144	29	11	
Expedia Group Inc.	153	22	29	
Ford Motor Co.	4 624	66	70	
General Motors Co.	1 357	71	91	
Genuine Parts Co.	165	26	32	
Hasbro Inc.	161	17	15	
Hilton Worldwide Holdings Inc.	295	50	87	
Home Depot Inc. (The)	13 380	5 150	6 645	
Las Vegas Sands Corp.	432	26	23	
Lennar Corp., catégorie A	292	41	72	
LKQ Corp.	325	17	18	
Lowe's Cos. Inc.	8 696	2 452	2 912	
Lululemon Athletica Inc.	136	67	47	
Marriott International Inc., catégorie A	3 123	923	988	
McDonald's Corp.	16 136	6 057	6 277	
MGM Resorts International	296	15	15	
Mohawk Industries Inc.	65	15	14	
Nike Inc., catégorie B	1 430	164	160	
Norwegian Cruise Line Holdings Ltd.	524	17	13	
NVR Inc.	4	28	49	
O'Reilly Automotive Inc.	1 305	1 752	1 987	
Pool Corp.	46	21	22	
PulteGroup Inc.	252	22	45	
Ralph Lauren Corp.	47	8	11	
Ross Stores Inc.	397	60	81	
Royal Caribbean Cruises Ltd.	278	41	62	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Starbucks Corp.	1 341	145	171	
Tapestry Inc.	278	15	15	
Tesla Inc.	3 271	1 006	944	
TJX Cos. Inc. (The)	31 785	2 961	5 023	
Tractor Supply Co.	127	32	46	
Ulta Beauty Inc.	3 949	2 481	1 878	
Wynn Resorts Ltd.	116	17	12	
Yum! Brands Inc.	330	46	60	
		46 388	57 740	10,6 %
Biens de consommation de base				
Altria Group Inc.	2 028	122	147	
Archer-Daniels-Midland Co.	584	42	48	
Brown-Forman Corp., catégorie B	212	18	13	
Bunge Global SA	167	24	23	
Campbell Soup Co.	233	15	15	
Church & Dwight Co. Inc.	289	37	40	
Clorox Co. (The)	146	37	31	
Coca-Cola Co. (The)	4 575	334	447	
Colgate-Palmolive Co.	968	106	139	
Conagra Brands Inc.	562	26	23	
Constellation Brands Inc., catégorie A	190	52	62	
Costco Wholesale Corp.	523	331	629	
Dollar General Corp.	258	60	29	
Dollar Tree Inc.	246	33	28	
Estée Lauder Cos. Inc. (The), catégorie A	274	54	34	
General Mills Inc.	667	58	65	
Hershey Co. (The)	176	40	46	
Hormel Foods Corp.	359	22	16	
J.M. Smucker Co. (The)	125	19	19	
Kellanova	319	27	35	
Kenvue Inc.	2 260	67	67	
Keurig Dr Pepper Inc.	1 232	57	61	
Kimberly-Clark Corp.	398	73	77	
Kraft Heinz Co. (The)	935	43	45	
Kroger Co. (The)	782	44	56	
Lamb Weston Holdings Inc.	170	17	14	
McCormick & Co. Inc.	296	35	32	
Molson Coors Beverage Co.	217	14	16	
Mondelez International Inc., catégorie A	46 540	3 911	4 504	
Monster Beverage Corp.	837	51	53	
PepsiCo Inc.	20 000	3 818	4 660	
Philip Morris International Inc.	1 828	233	304	
Procter & Gamble Co. (The)	2 785	485	644	
Sysco Corp.	591	58	62	
Target Corp.	544	98	112	
Tyson Foods Inc., catégorie A	336	29	29	
Walgreens Boots Alliance Inc.	844	35	10	
Walmart Inc.	5 037	340	524	
		10 865	13 159	2,4 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Énergie				
APA Corp.	392	12	15	
Baker Hughes Co.	46 228	2 159	2 191	
Cheniere Energy Inc.	4 763	939	1 189	
Chevron Corp.	16 212	2 389	3 232	
ConocoPhillips Co.	25 033	3 263	3 839	
Coterra Energy Inc.	879	26	29	
Devon Energy Corp.	751	36	45	
Diamondback Energy Inc.	210	33	55	
EOG Resources Inc.	679	79	118	
EQT Corp.	700	36	32	
Exxon Mobil Corp.	62 268	6 480	9 897	
Halliburton Co.	1 049	35	44	
Hess Corp.	325	39	61	
Kinder Morgan Inc.	2 275	52	66	
Marathon Oil Corp.	666	15	26	
Marathon Petroleum Corp.	416	48	99	
Occidental Petroleum Corp.	779	34	60	
ONEOK Inc.	686	52	85	
Phillips 66	500	77	95	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Schlumberger Ltd.	1 682	72	100	
Targa Resources Corp.	263	32	52	
Valero Energy Corp.	386	57	76	
Williams Cos. Inc. (The)	1 433	58	88	
		16 023	21 494	3,9 %
Services financiers				
Aflac Inc.	610	50	91	
Allstate Corp. (The)	308	47	78	
American Express Co.	6 299	1 409	2 196	
American International Group Inc.	784	52	81	
Ameriprise Financial Inc.	2 522	1 189	1 528	
Arthur J. Gallagher & Co.	255	60	101	
Assurant Inc.	62	12	16	
Bank of America Corp.	8 033	318	441	
Bank of New York Mellon Corp. (The)	883	57	81	
Berkshire Hathaway Inc., catégorie B	2 138	811	1 371	
BlackRock Inc.	2 850	2 472	3 464	
Blackstone Inc.	28 648	2 657	5 496	
Block Inc.	5 994	565	534	
Brown & Brown Inc.	278	26	39	
Capital One Financial Corp.	449	62	89	
Cboe Global Markets Inc.	124	21	34	
Charles Schwab Corp. (The)	1 753	129	154	
Cincinnati Financial Corp.	185	25	34	
Citigroup Inc.	2 250	165	190	
Citizens Financial Group Inc.	537	24	31	
CME Group Inc.	11 980	3 209	3 483	
Corpay Inc.	1 579	582	671	
Discover Financial Services	294	34	55	
FactSet Research Systems Inc.	45	27	26	
Fidelity National Information Services Inc.	35 939	5 235	3 993	
Fifth Third Bancorp	803	31	46	
Fiserv Inc.	22 937	3 252	5 397	
Franklin Resources Inc.	357	12	10	
Global Payments Inc.	304	58	45	
Globe Life Inc.	103	13	15	
Goldman Sachs Group Inc. (The)	381	156	262	
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	352	32	55	
Huntington Bancshares Inc.	1 705	33	34	
Intercontinental Exchange Inc.	27 114	3 778	5 903	
Invesco Ltd.	561	15	13	
Jack Henry & Associates Inc.	86	20	20	
JPMorgan Chase & Co.	21 753	3 322	6 590	
KeyCorp	1 108	21	25	
KKR & Co. Inc.	785	123	131	
Loews Corp.	215	17	24	
M&T Bank Corp.	196	37	45	
MarketAxess Holdings Inc.	45	24	15	
Marsh & McLennan Cos. Inc.	580	120	178	
Mastercard Inc., catégorie A	5 126	2 848	3 339	
MetLife Inc.	705	46	74	
Moody's Corp.	185	86	122	
Morgan Stanley	7 374	837	1 030	
MSCI Inc.	93	55	73	
Nasdaq Inc.	487	36	47	
Northern Trust Corp.	243	28	30	
PayPal Holdings Inc.	1 235	167	121	
PNC Financial Services Group Inc.	14 277	2 773	3 561	
Principal Financial Group Inc.	257	20	28	
Progressive Corp. (The)	689	119	234	
Prudential Financial Inc.	424	59	69	
Raymond James Financial Inc.	221	27	36	
Regions Financial Corp.	1 089	23	34	
S&P Global Inc.	5 744	2 624	3 973	
State Street Corp.	361	37	42	
Synchrony Financial	479	22	32	
T. Rowe Price Group Inc.	263	40	38	
Travelers Cos. Inc. (The)	4 137	1 199	1 272	
Truist Financial Corp.	1 571	96	94	
U.S. Bancorp	80 972	4 458	5 154	
Visa Inc., catégorie A	30 153	7 294	11 231	
W.R. Berkley Corp.	360	19	29	
Wells Fargo & Co.	39 734	2 397	3 131	
		55 612	76 879	14,1 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Soins de santé				
Abbott Laboratories	31 592	4 044	4 822	
AbbVie Inc.	11 184	2 148	2 959	
Agilent Technologies Inc.	345	54	66	
Align Technology Inc.	84	34	27	
Amgen Inc.	631	206	284	
Baxter International Inc.	598	53	31	
Becton, Dickinson and Co.	341	104	111	
Biogen Inc.	1 838	628	507	
Bio-Rad Laboratories Inc., catégorie A	24	15	11	
Bio-Techne Corp.	185	26	18	
Boston Scientific Corp.	1 725	119	190	
Bristol-Myers Squibb Co.	2 393	182	161	
Cardinal Health Inc.	289	27	44	
Catalent Inc.	222	26	18	
Cencora Inc.	195	40	63	
Centene Corp.	629	58	67	
Charles River Laboratories International Inc.	60	24	16	
Cigna Corp.	335	106	163	
Cooper Cos. Inc. (The)	236	27	34	
CVS Health Corp.	1 484	134	114	
Danaher Corp.	16 648	4 315	6 042	
DaVita Inc.	62	10	13	
Dexcom Inc.	468	40	44	
Edwards Lifesciences Corp.	26 964	2 541	2 542	
Elevance Health Inc.	274	136	206	
Eli Lilly and Co.	1 847	1 052	2 390	
GE HealthCare Technologies Inc.	499	45	57	
Gilead Sciences Inc.	1 467	146	156	
HCA Healthcare Inc.	228	66	122	
Henry Schein Inc.	153	14	15	
Hologic Inc.	277	27	30	
Humana Inc.	142	69	68	
IDEXX Laboratories Inc.	97	56	63	
Incyte Corp.	188	21	17	
Insulet Corp.	83	31	23	
Intuitive Surgical Inc.	418	148	277	
IQVIA Holdings Inc.	15 957	4 723	5 409	
Johnson & Johnson	2 840	578	635	
Labcorp Holdings Inc.	100	28	31	
McKesson Corp.	154	63	116	
Merck & Co. Inc.	2 983	331	476	
Mettler-Toledo International Inc.	25	40	48	
Moderna Inc.	391	123	41	
Molina Healthcare Inc.	69	29	33	
Pfizer Inc.	6 690	310	262	
Quest Diagnostics Inc.	131	23	28	
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	1 615	1 829	2 578	
ResMed Inc.	173	40	57	
Revvity Inc.	145	25	24	
Solventum Corp.	162	15	14	
Stryker Corp.	10 275	3 306	4 991	
Teleflex Inc.	58	25	19	
Thermo Fisher Scientific Inc.	6 308	3 604	5 229	
UnitedHealth Group Inc.	18 973	9 004	15 091	
Universal Health Services Inc., catégorie B	71	15	23	
Vertex Pharmaceuticals Inc.	2 341	1 172	1 564	
Viatis Inc.	1 408	25	23	
Waters Corp.	69	25	32	
West Pharmaceutical Services Inc.	87	33	37	
Zimmer Biomet Holdings Inc.	245	40	38	
Zoetis Inc.	9 384	1 917	2 320	
		44 095	60 890	11,2 %
Industrie				
3M Co.	650	134	118	
A. O. Smith Corp.	148	14	17	
American Airlines Group Inc.	807	18	12	
Ametek Inc.	272	45	63	
Automatic Data Processing Inc.	7 202	1 577	2 678	
Axon Enterprise Inc.	83	28	41	
Boeing Co. (The)	680	177	159	
Broadridge Financial Solutions Inc.	139	31	40	
Builders FirstSource Inc.	144	32	34	
C.H. Robinson Worldwide Inc.	141	18	20	
Carrier Global Corp.	11 934	904	1 170	
Caterpillar Inc.	577	169	277	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Cintas Corp.	102	52	111		CDW Corp.	157	32	48	
Copart Inc.	1 029	46	73		Cisco Systems Inc.	79 191	4 734	5 394	
CSX Corp.	49 109	2 278	2 268		Cognizant Technology Solutions Corp., catégorie A	589	51	62	
Cummins Inc.	161	54	68		Corning Inc.	905	39	51	
Dayforce Inc.	191	22	15		CrowdStrike Holdings Inc., catégorie A	272	123	102	
Deere & Co.	3 430	1 773	1 783		Enphase Energy Inc.	160	32	26	
Delta Air Lines Inc.	758	34	43		EPAM Systems Inc.	68	45	18	
Dover Corp.	164	29	41		F5 Inc.	69	17	19	
Eaton Corp. PLC	154	63	64		Fair Isaac Corp.	29	39	68	
Emerson Electric Co.	672	78	95		First Solar Inc.	126	31	39	
Equifax Inc.	145	41	60		Fortinet Inc.	749	39	77	
Expeditors International of Washington Inc.	167	23	28		Gartner Inc.	91	31	60	
Fastenal Co.	673	47	62		Gen Digital Inc.	650	21	23	
FedEx Corp.	267	88	107		GoDaddy Inc., catégorie A	165	32	37	
Fortive Corp.	413	36	41		Hewlett Packard Enterprise Co.	1 535	30	40	
GE Vernova Inc.	320	68	87		HP Inc.	1 019	32	50	
Generac Holdings Inc.	72	23	15		Intel Corp.	5 025	300	149	
General Dynamics Corp.	267	74	108		International Business Machines Corp.	1 083	216	295	
General Electric Co.	1 291	176	304		Intuit Inc.	2 140	1 635	1 818	
Honeywell International Inc.	19 109	4 509	5 354		Jabil Inc.	142	24	21	
Howmet Aerospace Inc.	8 159	660	1 063		Juniper Networks Inc.	378	15	20	
Hubbell Inc.	63	28	34		Keysight Technologies Inc.	208	34	43	
Huntington Ingalls Industries Inc.	47	14	18		KLA Corp.	159	90	176	
IDEX Corp.	89	23	25		Lam Research Corp.	154	111	170	
Illinois Tool Works Inc.	321	92	110		Marvell Technology Inc.	8 606	792	884	
Ingersoll Rand Inc.	476	36	59		Microchip Technology Inc.	636	56	70	
J.B. Hunt Transport Services Inc.	99	20	23		Micron Technology Inc.	9 416	1 445	1 221	
Jacobs Solutions Inc.	148	21	30		Microsoft Corp.	67 391	21 724	37 884	
Johnson Controls International PLC	799	54	78		Monolithic Power Systems Inc.	56	39	71	
L3Harris Technologies Inc.	223	60	71		Motorola Solutions Inc.	196	58	117	
Leidos Holdings Inc.	161	24	34		NetApp Inc.	243	27	40	
Lockheed Martin Corp.	252	146	193		NVIDIA Corp.	193 039	13 917	31 054	
Masco Corp.	263	23	28		ON Semiconductor Corp.	507	41	53	
Nordson Corp.	63	19	22		Oracle Corp.	11 080	1 586	2 110	
Norfolk Southern Corp.	266	80	92		Palo Alto Networks Inc.	380	141	186	
Northrop Grumman Corp.	3 140	1 773	2 214		PTC Inc.	140	27	34	
Old Dominion Freight Line Inc.	210	39	55		Qorvo Inc.	118	21	18	
Otis Worldwide Corp.	33 741	3 043	4 306		Qualcomm Inc.	27 461	4 754	6 487	
PACCAR Inc.	616	59	80		Roper Technologies Inc.	5 725	3 266	4 277	
Parker-Hannifin Corp.	151	63	122		Salesforce Inc.	21 361	5 654	7 280	
Paychex Inc.	378	49	67		Seagate Technology Holdings PLC	75	11	10	
Paycom Software Inc.	57	20	12		ServiceNow Inc.	242	181	279	
Quanta Services Inc.	171	33	63		Skyworks Solutions Inc.	188	33	28	
Raytheon Technologies Corp.	33 114	3 187	5 504		Super Micro Computer Inc.	59	76	35	
Republic Services Inc.	241	31	68		Synopsys Inc.	179	77	125	
Rockwell Automation Inc.	135	39	49		Teledyne Technologies Inc.	56	28	33	
Rollins Inc.	331	17	22		Teradyne Inc.	187	30	34	
Snap-On Inc.	62	19	24		Texas Instruments Inc.	1 070	237	309	
Southwest Airlines Co.	703	31	27		Trimble Inc.	291	25	22	
Stanley Black & Decker Inc.	185	29	25		Tyler Technologies Inc.	50	29	40	
Textron Inc.	229	20	28		VenSign Inc.	103	27	26	
TransDigm Group Inc.	65	65	120		Western Digital Corp.	386	25	34	
Uber Technologies Inc.	2 466	209	243		Zebra Technologies Corp., catégorie A	60	25	28	
Union Pacific Corp.	16 522	4 300	5 702				91 209	147 472	27,1 %
United Airlines Holdings Inc.	387	25	23						
United Parcel Service Inc., catégorie B	853	148	148						
United Rentals Inc.	78	39	78						
Veralto Corp.	258	28	39						
Verisk Analytics Inc.	170	48	62						
W.W. Grainger Inc.	51	38	68						
Wabtec Corp.	210	28	48						
Waste Management Inc.	430	84	123						
Xylem Inc.	284	40	53						
		27 465	36 609	6,7 %					
Technologies de l'information					Matériaux				
Adobe Inc.	8 496	4 903	6 577		Air Products and Chemicals Inc.	261	88	98	
Advanced Micro Devices Inc.	1 902	199	381		Albemarle Corp.	138	25	17	
Akamai Technologies Inc.	184	25	25		Avery Dennison Corp.	95	24	28	
Amphenol Corp., catégorie A	1 412	76	128		Ball Corp.	369	35	32	
Analog Devices Inc.	15 174	3 051	4 802		Celanese Corp.	118	18	21	
ANSYS Inc.	102	43	44		CF Industries Holdings Inc.	216	16	24	
Apple Inc.	104 286	19 917	32 184		Corteva Inc.	827	43	64	
Applied Materials Inc.	982	156	261		Dow Inc.	826	49	60	
Arista Networks Inc.	298	70	142		DuPont de Nemours Inc.	494	44	56	
Autodesk Inc.	252	62	88		Eastman Chemical Co.	139	16	19	
Broadcom Inc.	5 144	534	1 129		Ecolab Inc.	299	71	102	
Cadence Design Systems Inc.	321	68	116		FMC Corp.	156	19	14	
					Freeport-McMoRan Inc.	1 689	63	101	
					International Flavors & Fragrances Inc.	300	46	42	
					International Paper Co.	419	23	27	
					Linde PLC	8 327	2 879	5 367	
					Martin Marietta Materials Inc.	5 010	2 361	3 606	
					Mosaic Co. (The)	395	17	15	
					Newmont Corp.	1 357	87	98	
					Nucor Corp.	283	33	58	
					Packaging Corp. of America	105	22	30	
					PPG Industries Inc.	277	46	48	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Sherwin-Williams Co. (The)	277	100	138	
Steel Dynamics Inc.	178	28	29	
Vulcan Materials Co.	5 865	1 821	1 938	
		7 974	12 032	2,2 %
Immobilier				
Alexandria Real Estate Equities Inc.	184	37	30	
American Tower Corp.	13 245	4 076	3 999	
AvalonBay Communities Inc.	167	40	51	
Boston Properties Inc.	177	26	18	
Camden Property Trust	126	24	21	
CBRE Group Inc., catégorie A	358	34	56	
CoStar Group Inc.	480	47	50	
Crown Castle International Corp.	511	99	77	
Digital Realty Trust Inc.	382	76	78	
Equinix Inc.	111	84	125	
Equity Residential	407	34	41	
Essex Property Trust Inc.	75	25	30	
Extra Space Storage Inc.	249	46	59	
Federal Realty Investment Trust	90	15	14	
Healthpeak Properties Inc.	833	27	25	
Host Hotels & Resorts Inc.	830	18	20	
Invitation Homes Inc.	680	33	34	
Iron Mountain Inc.	344	28	53	
Kimco Realty Corp.	784	22	25	
Mid-America Apartment Communities Inc.	138	23	30	
Prologis Inc.	17 360	2 583	2 990	
Public Storage	187	63	87	
Realty Income Corp.	1 027	82	86	
Regency Centers Corp.	195	15	19	
SBA Communications Corp.	127	46	39	
Simon Property Group Inc.	384	52	87	
UDR Inc.	358	19	21	
Ventas Inc.	475	30	40	
VICI Properties Inc.	51 478	2 144	2 323	
Welltower Inc.	704	80	114	
Weyerhaeuser Co.	861	35	35	
		9 963	10 677	2,0 %
Services publics				
AES Corp. (The)	843	19	19	
Alliant Energy Corp.	303	21	24	
Ameren Corp.	311	34	35	
American Electric Power Co. Inc.	619	72	84	
American Water Works Co. Inc.	230	45	44	
Atmos Energy Corp.	176	27	31	
CenterPoint Energy Inc.	747	25	27	
CMS Energy Corp.	346	29	32	
Consolidated Edison Inc.	407	47	56	
Constellation Energy Corp.	372	45	99	
Dominion Energy Inc.	985	95	74	
DTE Energy Co.	243	35	41	
Duke Energy Corp.	908	120	139	
Edison International	452	41	53	
Entergy Corp.	256	34	42	
Eversource Energy	271	22	22	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Eversource Energy	413	44	38	
Exelon Corp.	1 174	51	60	
FirstEnergy Corp.	624	30	37	
NextEra Energy Inc.	72 044	6 832	7 817	
NiSource Inc.	519	18	23	
NRG Energy Inc.	246	16	28	
PG&E Corp.	70 254	1 502	1 865	
Pinnacle West Capital Corp.	140	15	16	
PPL Corp.	867	34	37	
Public Service Enterprise Group Inc.	587	50	64	
Sempra Energy	742	71	82	
Southern Co. (The)	1 285	117	150	
Vistra Corp.	386	43	44	
WEC Energy Group Inc.	11 653	1 390	1 461	
Xcel Energy Inc.	651	47	54	
		10 971	12 598	2,3 %
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES				
		351 621	494 907	90,8 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
Bermudes				
Arch Capital Group Ltd.	440	42	67	
Everest Re Group Ltd.	51	20	27	
		62	94	0,0 %
Irlande				
Accenture PLC, catégorie A	739	226	341	
Allegion PLC	103	16	19	
Aon PLC	255	86	118	
Eaton Corp. PLC	4 166	1 191	1 723	
Medtronic PLC	10 618	1 249	1 267	
Pentair PLC	196	18	23	
Seagate Technology Holdings PLC	5 296	536	711	
Smurfit Westrock PLC	622	39	40	
STERIS PLC	117	30	38	
Trane Technologies PLC	3 144	958	1 532	
Willis Towers Watson PLC	121	37	48	
		4 386	5 860	1,1 %
Pays-Bas				
ASML Holding NV, actions nominatives	123	128	150	
LyondellBasell Industries NV, catégorie A	302	33	40	
NXP Semiconductors NV	6 885	1 916	2 379	
		2 077	2 569	0,5 %
Suisse				
Chubb Ltd.	479	114	183	
Garmin Ltd.	181	31	45	
TE Connectivity Ltd.	26 918	4 676	5 572	
		4 821	5 800	1,1 %
Royaume-Uni				
Ancor PLC	1 753	26	27	
Aptiv PLC	322	39	31	
AstraZeneca PLC, CAAÉ	66 170	4 977	7 813	
		5 042	7 871	1,4 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES				
		16 388	22 194	4,1 %
TOTAL DES ACTIONS				
		368 009	517 101	94,9 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME				
		382 766	532 620	97,7 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	
¹ PLACEMENTS À COURT TERME (notes 10 et 11)								
Province de la Colombie-Britannique	5,42 %	2024/10/15	billet à escompte, USD	750 000	1 011	1 004		
Province de Québec	5,35 %	2024/10/23	billet à escompte, USD	1 400 000	1 910	1 873		
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME						2 921	2 877	0,5 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen						(35)		
TOTAL DES PLACEMENTS						385 652	535 497	98,2 %
Marge							217	0,1 %
Actifs dérivés							140	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs							9 186	1,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES							545 040	100,0 %

¹ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
2 224 815	Contrats E-Mini sur indice S&P 500 des États-Unis	septembre 2024	6	USD	5 502,95	2 288 714	64
2 137 470	Contrat E-Mini sur indice S&P 500 des États-Unis	septembre 2024	58	USD	5 469,21	2 212 424	75
4 362 285	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					4 501 138	139

Au 31 août 2024, un montant de 217 330 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	78 388	USD	57 191	0,730	0,743	1
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1 673	USD	1 221	0,730	0,743	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1 533	USD	1 126	0,734	0,743	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1 347	USD	983	0,730	0,743	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/09/25	CAD	1 070	USD	793	0,741	0,743	–
	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme									1

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, au 31 août 2024, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Au 31 août 2023, le Mandat n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 août 2024						
Actifs dérivés de gré à gré	1 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	1 \$
Passifs dérivés de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Total	1 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	1 \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Au 31 août 2024 et 2023, le Mandat ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions américaines CIBC (le *Mandat*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation de sociétés établies surtout aux États-Unis.

Stratégies de placement : Le Mandat investit principalement dans des titres de participation, surtout des actions ordinaires, et peut aussi acheter des titres qui sont convertibles en actions ordinaires. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat peut s'appuyer sur différents modes de placement, comme des stratégies fondées sur la croissance et la valeur.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 août 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 31 août 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions américaines	
Services de communications	9,0
Consommation discrétionnaire	10,1
Biens de consommation de base	3,9
Énergie	4,6
Services financiers	13,1
Soins de santé	11,5

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Au 31 août 2023 (suite)

	% de l'actif net
Répartition du portefeuille	
Industrie	8,2
Technologies de l'information	19,8
Matériaux	1,4
Immobilier	2,4
Services publics	2,3
Actions internationales	
Canada	0,8
Irlande	0,1
Israël	0,2
Pays-Bas	0,2
Singapour	0,2
Suisse	0,9
Royaume-Uni	2,9
Placements à court terme	5,1
Marge	0,1
Actifs (passifs) dérivés	0,2
Autres actifs, moins les passifs	3,0
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 août 2024 et 2023, le Mandat avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 août 2024	31 août 2023
AAA	–	0,2
AA	0,5	–
A	–	4,9
Total	0,5	5,1

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 31 août 2024 et 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 août 2024

Devise (note 2c)	Risque de change total*	% de l'actif net
	(en milliers de dollars)	
USD	543 911	99,8

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2023

Devise (note 2c)	Risque de change total*	% de l'actif net
	(en milliers de dollars)	
USD	451 054	99,7

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2024 et 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 août 2024	31 août 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	5 439	4 520

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 août 2024 et 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2024 et 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 août 2024	31 août 2023
Indice S&P 500	3 887	3 391

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 août 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 août 2024

Classement	Niveau 1 (i)	Niveau 2 (ii)	Niveau 3 (iii)	Total
	(en milliers de dollars)			
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	2 877	–	2 877
Actions	517 101	–	–	517 101
Fonds communs de placement	–	–	15 519	15 519
Actifs dérivés	139	1	–	140
Total des actifs financiers	517 240	2 878	15 519	535 637

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2023

Classement	Niveau 1 (i)	Niveau 2 (ii)	Niveau 3 (iii)	Total
	(en milliers de dollars)			
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	23 118	–	23 118
Actions	414 345	255	–	414 600
Actifs dérivés	884	–	–	884
Total des actifs financiers	415 229	23 373	–	438 602
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	–	–	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–
Total des actifs et des passifs financiers	415 229	23 373	–	438 602

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Pour la période close le 31 août 2023, le Mandat ne détenait pas de placements importants de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période, pour la période close le 31 août 2024 :

Au 31 août 2024

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	-	-	-	-	-
Achats	-	14 757	14 757	-	14 757
Ventes	-	-	-	-	-
Transferts nets	-	-	-	-	-
Profits (pertes) réalisé(e)s	-	-	-	-	-
Variation de la plus-value (moins-value) latente	-	762	762	-	762
Solde à la fin de la période	-	15 519	15 519	-	15 519
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	-	762	762	-	762

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Mandat peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Mandats privés CIBC – Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres, et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

Catégories	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓					
Catégorie Plus-H T4		✓					
Catégorie Plus-H T6		✓					
Catégorie C	✓		✓			✓	✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓					
Catégorie Plus-FH T4		✓					
Catégorie Plus-FH T6		✓					
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓					
Catégorie Plus-NH T4		✓					
Catégorie Plus-NH T6		✓					
Catégorie I	✓		✓			✓	✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓					
Catégorie S		✓					
Catégorie SM	✓		✓			✓	✓
Catégorie SMH		✓					

Catégories	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C	✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie I	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S						✓
Catégorie SM	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH						

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Le 29 juin 2023, les parts de catégorie A ont été dissoutes et les actifs des porteurs de parts ont été transférés aux parts de catégorie Plus. Auparavant, les parts de catégorie A n'étaient offertes qu'aux investisseurs qui participaient au programme Frontières. Ce programme investissait dans divers Mandats qui formaient un Portefeuille Frontières. Les parts de catégorie A étaient offertes sans frais d'acquisition et les investisseurs ne payaient pas de commission à l'achat de parts de catégorie A.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (collectivement, la catégorie *Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (individuellement, la catégorie *couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 31 août 2024. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 août 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Mandat sont établis pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 août 2024 ou 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 6 novembre 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les *IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les *IFRS*. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des *IFRS*, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'*IFRS 9, Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la *JVRN*, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la *JVAERG*. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la *JVRN*. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la *JVRN* sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la *JVRN* lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la *JVRN* lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la *JVRN*.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

Notes des états financiers

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 août 2024, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Mandats est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est le prix de base rajusté ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Notes des états financiers

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présentés dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie (à l'exception des frais des fonds) sont prises en charge par le gestionnaire en contrepartie du paiement par le Mandat de frais d'administration fixes.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HUF	Forint hongrois
ARS	Peso argentin	IDR	Rupiah indonésienne
AUD	Dollar australien	ILS	Shekel israélien
BRL	Réal brésilien	INR	Roupie indienne
CAD	Dollar canadien	JPY	Yen japonais
CHF	Franc suisse	KES	Shilling kényan
CLP	Peso chilien	KRW	Won sud-coréen
CNY	Renminbi chinois	MXN	Peso mexicain
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malais
CZK	Couronne tchèque	NOK	Couronne norvégienne
DKK	Couronne danoise	NZD	Dollar néo-zélandais
EUR	Euro	PHP	Peso philippin
GBP	Livre sterling	PLN	Zloty polonais
HKD	Dollar de Hong Kong	RON	Leu roumain

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
RUB	Rouble russe	TRY	Nouvelle livre turque
SEK	Couronne suédoise	TWD	Dollar de Taïwan
SGD	Dollar de Singapour	USD	Dollar américain
THB	Baht thaïlandais	ZAR	Rand sud-africain

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
CDA	Certificats de dépôt autrichien
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
IPN	Billet de participation internationale
iShares	Actions indicielles
iUnits	Parts indicielles
LEPOs	Options de vente à bas prix d'exercice
MSCI	Indice Morgan Stanley Capital
OPALS	Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
PERLES	Rendement lié à des titres participatifs
FPI	Fiducie de placement immobilier
CSAÉ	Certificat suédois d'actions étrangères

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

Notes des états financiers

f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 août 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés et cumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat autres que les frais des fonds imputés aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être révisée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Notes des états financiers

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le *dépositaire*) des Mandats. Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) fournit certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Mandats. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Mandats.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC
Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC
Mandat privé d'obligations mondiales CIBC
Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC
Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC
Mandat privé de revenu d'actions CIBC
Mandat privé d'actions canadiennes CIBC

Mandat privé d'actions américaines CIBC
Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC
Mandat privé d'actions internationales CIBC
Mandat privé d'actions mondiales CIBC
Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC
Mandat privé d'actifs réels CIBC

(collectivement, les « Mandats »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Mandats, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Mandats aux 31 août 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Mandats conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Mandats. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Mandats avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux *IFRS*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Mandat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Mandats ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Mandats.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Mandats;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Mandats à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Mandats à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
21 novembre 2024



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1-888-888-3863

www.investissementsrenaissance.ca

info@gestiondactifscibc.com